

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 AVRIL 2022 COMPTE RENDU

Le 5 avril 2022 sur convocation régulière du Maire en date du 30 mars 2022, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann, rue du pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18 h00,

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie GUILLEMET Jean-Louis, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITE Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLEMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAKHDER Nadia, OCHIER Jean-Christophe, LOYSEAU David, VIEILLE Laurent, NUNHOLD Jacinthe, BOUDJEKADA Ismaël.

Les conseillers excusés sont :

| | |
|-------------------------|------------------------------|
| Madame LAZAAL Zahia | pouvoir à LOYSEAU David |
| Madame SAUNIER Fanny | pouvoir à MUNNIER Jean- Paul |
| Madame COENART Séverine | pouvoir à CHARITE Pierre |
| Madame TABECHE Yasmina | pouvoir à NUNHOLD Jacinthe |

Etaient absents : NICOLET Josette, DRIANO Christian

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1er mars 2022
 - 2) Approbation du compte de gestion 2021
 - 3) Approbation du compte administratif 2021
 - 4) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2021
 - 5) Fixation des taux d'imposition 2022 de la fiscalité directe locale
 - 6) Révision des indemnités des élus
 - 7) Autorisations de programmes et crédits de paiement pour l'exercice budgétaire 2022
 - 8) Approbation du budget primitif 2022
 - 9) Modification du tableau des effectifs
 - 10) Subventions de fonctionnement 2022 au monde associatif
 - 11) Approbation de la programmation 2022 du Contrat de Ville Unique
- Questions Diverses

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur LOYSEAU est désigné secrétaire de séance.

I - Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} mars 2022

Monsieur le Maire :

Demande de bien vouloir approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} mars 2022.

Vote : **22 Pour**
 3 Contre
 1 Abstention

II. Approbation du Compte de Gestion 2021

Monsieur GRILLON :

Le trésorier comptable a établi le compte de gestion de l'exercice 2021 qui retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par la ville de Grand-Charmont au cours de l'exercice 2021. Ce compte de gestion est conforme au compte administratif qui sera soumis à approbation ensuite.

Il apparait les résultats suivants :

| Résultats de l'exercice 2021 | Excédent | Déficit |
|-------------------------------------|----------------------|----------------|
| Fonctionnement | + 277 147,79 € | |
| Investissement | | - 318 182,62 € |
| Solde global | - 41 034,83 € | |

En intégrant les résultats reportés de l'exercice 2020, les résultats globaux se présentent comme suit :

| Résultats globaux au 31.12.2021 | Excédent | Déficit |
|--|-----------------------|----------------|
| Fonctionnement | + 1 214 385,94 € | |
| Investissement | | - 409 510,39 € |
| Solde global | + 804 875.55 € | |

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice comptable 2021, et récapitulées ci-dessus (dont les résultats, compte tenu des restes à réaliser, seront repris au Budget Primitif 2022), le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorier comptable pour l'exercice 2021 n'appelle aucune observation, ni réserve.

Vote : **22 Pour**
 4 Abstentions

III. Approbation du Compte Administratif 2021

Monsieur le Maire :

Propose à l'assemblée de désigner Monsieur GRILLON, Adjoint aux Finances de prendre la Présidence du conseil municipal pour la présentation de ce rapport :

Vote : 23 Pour
3 Abstentions

Monsieur GRILLON reprend la présidence du conseil municipal et présente :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31 ;
Vu la délibération 134/2021 du conseil municipal du 13 avril 2021 portant adoption du budget primitif pour 2021 ;

Vu la délibération 166/2021 du conseil municipal du 5 octobre 2021 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif 2021 de la ville ;

Vu la délibération 177/2021 du conseil municipal du 15 décembre 2021 portant adoption de la décision modificative n°2 du budget primitif 2021 de la ville ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par le comptable des finances publiques ;

Vu la tenue de la commission finances en date du 1^{er} avril 2022 ;

Considérant que Monsieur Robert GRILLON, adjoint au maire délégué aux affaires financières, a été désigné par XX voix POUR, XX voix CONTRE, XX ABSTENTIONS, pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2021 ;

Considérant la présentation du compte administratif de l'exercice 2021 ;

Considérant que monsieur Jean-Paul MUNNIER, maire, s'est retiré au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire sort de la salle et Monsieur GRILLON propose au conseil municipal :

- D'acter de la présentation du compte administratif 2021 faite par Monsieur Robert GRILLON, adjoint au maire délégué aux affaires financières ;
- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 et acte les résultats suivants :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|------------------------------------|------------------|----------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Mouvements comptables 2021 | 4 978 291,50 € | 5 255 439,29 € |
| Résultat de l'exercice 2021 | + 277 147,79 € | |
| Excédent 2020 reporté | + 937 238,15 € | |
| Résultat net cumulé 2021 | + 1 214 385,94 € | |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|------------------------------------|----------------|--------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Mouvements comptables 2021 | 1 062 150,53 € | 743 967,91 € |
| Résultat de l'exercice 2021 | - 318 182,62 € | |
| Déficit 2020 reporté | - 91 327,77 € | |
| Résultat brut cumulé 2021 | - 409 510,39 € | |
| Restes à réaliser 2021 | 640 438,04 € | 75 200,00 € |
| Déficit des restes à réaliser 2021 | - 565 238,04 € | |
| Résultat net cumulé 2021 | - 974 748,43 € | |

- De constater la stricte concordance entre le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 établi par le comptable des finances publiques ;
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses pour 640 438,04 € et en recettes pour 75 200,00 €.

Vote : 21 Pour
 4 Abstentions

A l'issue du vote, Monsieur le Maire revient en salle du conseil et reprend la présidence du conseil municipal.

IV. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2021

Monsieur GRILLON :

Après avoir examiné le compte administratif 2021, le conseil municipal se doit de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2021.

Pour mémoire, rappel des résultats comptables de l'exercice budgétaire 2021 :

Section de fonctionnement

| | |
|--|--------------|
| Excédent de fonctionnement 2021 | 277 147.79 € |
| Excédent de résultats antérieurs reportés 2020 | 937 238.15 € |

| | |
|----------------------------|-----------------------|
| RESULTAT A AFFECTER | 1 214 385.94 € |
|----------------------------|-----------------------|

Section d'investissement

| | |
|--|-----------------------|
| Déficit d'investissement 2021 | - 318 182.62 € |
| Déficit d'investissement reporté 2020 | - 91 327.77 € |
| Solde d'exécution cumulé d'investissement 2021 (déficit) D001 | - 409 510.39 € |
| Solde des restes à réaliser 2021 (déficit) | - |
| 565 238.04 € | |

BESOIN DE FINANCEMENT**974 748.43 €**

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2021 de la manière suivante :

1 - Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 974 748.43 € (compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé)

2 - Solde disponible affecté au financement de la section de fonctionnement à hauteur de 239 637.51 € (ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté)

Vote : 22 Pour
 4 Abstentions

V. Fixation des taux d'imposition 2022 de la fiscalité directe locale

Monsieur GRILLON :

L'article L.2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) définit le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties comme des recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget des communes.

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI), le conseil municipal vote chaque année les taux de ces taxes qui sont appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité directe locale.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

L'article 41 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

Conformément au débat d'orientations budgétaires 2022 tenu en séance du conseil municipal du 1^{er} mars 2022, le Budget Primitif 2022 est élaboré avec la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières.

Il est donc proposé au Conseil municipal de fixer les taux 2022 de la fiscalité directe locale de la manière suivante :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **46.88 %***
 (*dont taux départemental 2020 de 18.08 %)
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 50.38 %

Ces taux s'appliqueront sur les bases prévisionnelles d'imposition déterminées par les services fiscaux. Pour 2022, le produit attendu de la fiscalité directe locale s'établit de la manière suivante :

| | Bases | Taux | Produit |
|--|-------------|---------|--------------------|
| TFPB | 4 510 000 € | 46.88 % | 2 114 288 € |
| TFPNB | 20 800 € | 50.38 % | 10 479 € |
| Coefficient correcteur suite à sous-compensation perte de TH | | | 246 343 € |
| TH sur les résidences secondaires | | | 16 564 € |
| TOTAL PRODUIT FISCAL 2022 PREVISIONNEL (compte 73111) | | | 2 387 674 € |

Vote : 22 Pour
 4 Contre

VI. Révision des indemnités des élus

Monsieur GRILLON :

Par délibération n°17/2020 en date du 9 juin 2020, et conformément aux articles L.2123-20 et L.2123-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal fixait les taux des indemnités des élus pour la durée du nouveau mandat municipal 2020/2026.

Dans le cadre des travaux préparatoires budgétaires 2022, et compte tenu des fortes contraintes financières qui pèsent sur l'équilibre du budget de fonctionnement 2022 de la collectivité, les élus du groupe majoritaire ont décidé de contribuer à l'effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement rendu nécessaire, en proposant de diminuer de 10% le montant de leurs indemnités d'élus sur la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2022.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer les indemnités des élus pour la période du 01/05/2022 au 31/12/2022 de la manière suivante :

| | % maximum de l'indice brut terminal en vigueur de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique applicable | % de l'indice brut terminal en vigueur de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique appliqué à compter du 01/05/2022 |
|--------------------|---|---|
| MAIRE | 55 % | 32,98 % |
| ADJOINT AU MAIRE | 22 % | 11,61 % |
| CONSEILLER DÉLÉGUÉ | 6 % (et dans la limite de l'enveloppe maximale applicable au maire et aux adjoints) | 4,27 % |

Il est précisé que cette diminution de 10% du montant des indemnités des élus s'appliquera de façon exceptionnelle uniquement sur la période du 01/05/2022 au 31/12/2022, et qu'à compter du 1^{er} janvier 2023 les indemnités des élus reprendront leur niveau d'origine fixé par la délibération n°17/2020 en date du 9 juin 2020.

ANNEXE : MONTANT DES INDEMNITÉS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

| Fonction | Nom/Prénom | Ancien % IB 1027 | Ancienne Indemnité mensuelle | Nouveau % IB 1027 | Nouvelle indemnité mensuelle | Ecart |
|--------------------------|--------------------------|------------------|------------------------------|-------------------|------------------------------|------------|
| Maire | MUNNIER Jean-Paul | 36,64% | 1 425,07 € | 32,98% | 1 282,57 € | - 142,50 € |
| 1 ^{er} adjoint | BESANÇON Colette | 12,90% | 501,73 € | 11,61% | 451,56 € | -50,17 € |
| 2 ^{ème} adjoint | GRILLON Robert | 12,90% | 501,73 € | 11,61% | 451,56 € | -50,17 € |
| 3 ^{ème} adjoint | DZIERZYNSKI Aurélie | 12,90% | 501,73 € | 11,61% | 451,56 € | -50,17 € |
| 4 ^{ème} adjoint | GUILLEMET Jean-Louis | 12,90% | 501,73 € | 11,61% | 451,56 € | -50,17 € |
| 5 ^{ème} adjoint | THIEBAULT Dominique | 12,90% | 501,73 € | 11,61% | 451,56 € | -50,17 € |
| 6 ^{ème} adjoint | DALON Olivier | 12,90% | 501,73 € | 11,61% | 451,56 € | -50,17 € |
| 7 ^{ème} adjoint | CHETTAT BENATTABOU Majda | 12,90% | 501,73 € | 11,61% | 451,56 € | -50,17 € |

| | | | | | | |
|--|--------------------|--------|-------------------|--------|-------------------|-------------------|
| 8 ^{ème} adjoint | CHARITÉ Pierre | 12,90% | 501,73 € | 11,61% | 451,56 € | -50,17 € |
| Conseiller délégué | GAUTHIER Pascal | 4,74% | 184,35 € | 4,27% | 165,92 € | -18,43 € |
| Conseiller délégué | LOYSEAU David | 4,74% | 184,35 € | 4,27% | 165,92 € | -18,43 € |
| Conseiller délégué | CUGNEZ Jean-Pierre | 4,74% | 184,35 € | 4,27% | 165,92 € | -18,43 € |
| Conseiller délégué | CLEMENT Alain | 4,74% | 184,35 € | 4,27% | 165,92 € | -18,43 € |
| Conseiller délégué | BERTHON Gérard | 4,74% | 184,35 € | 4,27% | 165,92 € | -18,43 € |
| Conseiller délégué | CHARLES Christophe | 4,74% | 184,35 € | 4,27% | 165,92 € | -18,43 € |
| Montant de l'enveloppe mensuelle | | | 6 545,01 € | | 5 890,57 € | - 654,44 € |
| Montant de l'enveloppe maximale attribuable | | | 8 984,52 € | | 8 984,52 € | ----- |

Vote : 22 Pour
 3 Contre
 1 Abstentions

VII. Autorisations de programmes et crédits de paiement pour l'exercice budgétaire 2022

Monsieur GRILLON :

L'un des grands principes des finances publiques repose sur le principe de l'annualité budgétaire. Pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux techniques financières :

- Inscription de la totalité de la dépense la 1^{ère} année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1^{ère} année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
- Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches.

Les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par crédits de paiement (CP).

La procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : FCTVA, subventions, autofinancement, emprunts.

Il est précisé que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ils permettent « un allègement » du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

- 1- « Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année ».
- 2- « Les crédits de paiement (CP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes ».

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP nécessitent une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Dès cette délibération, l'exécution peut commencer, par la signature d'un marché par exemple. Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP (dépenses et ressources) révisés. Les CP pourront être votés par chapitre ou par opération conformément au budget global.

Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (BP, BS, DM, CA) dans un souci de communication, de suivi (réalisation, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

Aujourd'hui, il convient de délibérer afin de mettre en place cette procédure pour 3 opérations d'investissement de la collectivité :

1 - Opération de réhabilitation de la ferme Kauffmann

| Numéro d'AP | Libellé | | Montant TTC de l'AP | | | TOTAL |
|--------------------------|---|---|--|--------------|------------------|------------------------------|
| 2022-01 | Réhabilitation de la ferme Kauffmann | | 1 285 269 € | | | |
| | Pour information Réalisé 2020 (hors AP) | Pour information Réalisé 2021 (hors AP) | 2022 | 2023 | 2024 | |
| CP / Crédits budgétaires | 666,00 € | 31 779,60 € | 876 000,00 € (+79 077,61 € de RAR 2021) | 409 269,00 € | | 1 285 269 € (1 396 792 €) |
| Ressources dont : | 666,00 € | 31 779,60 € | 876 000,00 € (+79 077,61 € de RAR 2021) | 409 269,00 € | | 1 285 269 € (1 396 792 €) |
| FCTVA | | 109,25 € | 5 213,13 € | 156 670,93 € | 67 136,49 € | 229 129,80 € |
| Subvention REGION | | | 145 425,00 € | 62 325,00 € | | 207 750,00 € |
| Subvention ETAT (DETR) | | | 104 888,00 € | 44 952,00 € | | 149 840,00 € |
| Subvention CD25 | | | 78 666,00 € | 33 714,00 € | | 112 380,00 € |
| Subvention CAF | | | 26 222,00 € | 11 238,00 € | | 37 460,00 € |
| Emprunt | | | 515 585,87 € | 100 369,07 € | | 615 954,94 € |
| Autofinancement | 666,00 € | 31 670,35 € | 79 077,61 € | | - 67 136,49 € | 44 277,47 € |

2- Opération de création d'une restauration scolaire à l'école Daniel Jeanney

| Numéro d'AP | Libellé | | Montant TTC de l'AP | | | TOTAL |
|--------------------------|---|---|--|--------------|--------------|--------------------------|
| 2022-02 | Création restauration scolaire école Daniel Jeanney | | 447 205 € | | | |
| | Pour information Réalisé 2020 (hors AP) | Pour information Réalisé 2021 (hors AP) | 2022 | 2023 | 2024 | |
| CP / Crédits budgétaires | | 10 064,60 € | 223 602,00 € (+64 730,62 € de RAR 2021) | 223 603,00 € | | 447 205 € (522 000 €) |
| Ressources dont : | | 10 064,00 € | 223 602,00 € (+64 730,62 € de RAR 2021) | 223 603,00 € | | 447 205 € (522 000 €) |
| FCTVA | | | 1 651,00 € | 47 298,08 € | 36 679,84 € | 85 628,92 € |
| Subvention ETAT (DPV) | | 80 000,00 € | 54 079,64 € | 134 079,63 € | | 268 159,27 € |
| Subvention ETAT (DETR) | | | 18 652,00 € | 18 652,00 € | | 37 304,00 € |
| Subvention CD25 | | | 19 613,50 € | 19 613,50 € | | 39 227,00 € |
| Emprunt | | | 129 605,86 € | | | 129 605,86 € |
| Autofinancement | | -69 935,40 € | 64 730,62 € | 3 959,79 € | -36 679,84 € | -37 924,83 € |

3- Opération de révision générale du PLU

| Numéro d'AP | Libellé | | Montant TTC de l'AP | | | TOTAL |
|--------------------------|--------------------------|----------|---------------------|-----------|---------|----------|
| 2022-03 | Révision générale du PLU | | 60 000 € | | | |
| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | |
| CP / Crédits budgétaires | 20 000 € | 28 400 € | 6 300 € | 5 300 € | | 60 000 € |
| Ressources dont : | 20 000 € | 28 400 € | 6 300 € | 5 300 € | | 60 000 € |
| FCTVA | | 3 280 € | 4 660 € | 705 € | 705 € | 9 350 € |
| Subvention ETAT (DGD) | | 4 600 € | | 6 900 € | | 11 500 € |
| Emprunt | | | | | | |
| Autofinancement | 20 000 € | 20 520 € | 1 640 € | - 2 305 € | - 705 € | 39 150 € |

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- De décider de l'ouverture des AP/CP sus mentionnées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses des opérations visées ci-dessus à hauteur des autorisations de programme et à liquider et mandater les dépenses afférentes dans la limite des crédits de paiement sus indiqués ;
- De préciser que les crédits de paiement 2022 sont inscrits au budget primitif 2022 sur les opérations concernés.

Vote : 22 Pour
 3 Contre
 1 Abstention

VIII. Approbation du Budget Primitif 2022

Monsieur GRILLON :

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le budget primitif 2022 comme suit :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
| . Crédits de fonctionnement | 5 695 000.00 € | 5 455 362.49 € |
| . R 002 Excédent de fonctionnement reporté | | 239 637.51 € |
| Total section de fonctionnement | 5 695 000.00 € | 5 695 000.00 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---|-----------------------|-----------------------|
| | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
| . Crédits d'investissement (y compris C/1068) | 2 190 051.57 € | 3 164 800.00 € |
| . Reste à réaliser 2021 | 640 438.04 € | 75 200.00 € |
| . D001 Déficit d'investissement reporté | 409 510.39 € | |
| Total section d'investissement | 3 240 000.00 € | 3 240 000.00 € |

| | | |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| TOTAL DU BUDGET | 8 935 000.00 € | 8 935 000.00 € |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|

Vote :

- 22 Pour**
- 3 Contre**
- 1 Abstention**

IX. Modification du tableau des effectifs

Monsieur DALON :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, promotions internes.

Suite au décès d'un agent de la ville, à l'absence de longue durée d'un agent au service état civil et afin d'assurer la continuité du service public à l'accueil/état civil de la mairie, il est proposé à l'assemblée la fermeture et les ouvertures des postes suivants :

FERMETURE DE POSTE

1 poste d'adjoint administratif principal 2^e cl 35h

OUVERTURES DE POSTES

2 postes d'adjoint administratif 35h

Le tableau des emplois des effectifs sera ainsi modifié :

GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF

Ancien effectif : 3

Nouvel effectif : 5

GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^e classe

Ancien effectif : 3

Nouvel effectif : 2

**Vote : 22 Pour
 4 Abstentions**

X. Subventions de fonctionnement 2022 au monde associatif

Monsieur GUILLEMET :

Le conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide d'approuver les subventions aux associations pour l'année 2022 ci-après :

| NOM ASSOCIATION | Subventions versées en 2021 | Subventions attribués en 2022 |
|--------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| | | |
| ACLS FSGT Tir à l'arc | 1 000,00 € | 700,00 € |
| Amicale des anciens sapeurs-pompiers | 753,14 € | |
| Association des commerçants | | 250,00 € |
| Association SV Basket | | 1 400,00 € |
| Association du personnel | 5 000,00 € | |
| Caméramen Club Grand-Charmont | 500,00 € | 250,00 € |
| Football club | 1 500,00 € | 1 250,00 € |
| Frat'Aire | | 750,00 € |
| Harmonie - école de musique | 6 000,00 € | 4 500,00 € |
| Sésame Autisme | 200,00 € | 100,00 € |
| Ville de Dolhain Limbourg | 5 000,00 € | |
| SOUS-TOTAL 1 (Compte 6574) | 19 953,14 € | 9 200,00 € |

| Associations sous CPOM | Subventions versées en 2021 | Subventions 2022 |
|------------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| Ferme d'animation du Fort Lachaux | 36 600,00 € | EN ATTENTE |
| Centre social des Francas du Doubs | 159 000,01 € | 120 000,00 € |
| SOUS-TOTAL 2 (Compte 6574) | 195 600,01 € | 120 000,00 € |

| Etablissements publics | Subventions versées en 2021 | Subventions 2022 |
|---|-----------------------------|---------------------|
| Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) | 150 000,00 € | 145 000,00 € |
| SOUS-TOTAL 3 (Compte 657362) | 150 000,00 € | 145 000,00 € |

| Subventions coopératives scolaires | Subventions versées en 2021 | Subventions 2022 |
|------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| Elémentaires Bataille (6 classes) | 1 125,00 € | 720,00 € |
| Elémentaires Jeanney (15 classes) | 1 575,00 € | 1 320,00 € |
| Primaire Fort Lachaux (6 classes) | 900,00 € | 720,00 € |
| Maternelle Bataille (4 classes) | | 480,00 € |
| Maternelle Curie (8 classes) | 1 575,00 € | 720,00 € |
| Collège Sochaux | | |
| SOUS-TOTAL 4 (Compte 6574) | 5 175,00 € | 3 960,00 € |

| TOTAL SUBVENTIONS | Subventions versées en 2021 | Subventions 2022 |
|----------------------|--------------------------------|---------------------|
| SOUS-TOTAL 1 | 19 953,14 € | 9 200,00 € |
| SOUS-TOTAL 2 | 195 600,01 € | 120 000,00 € |
| SOUS-TOTAL 3 | 150 000,00 € | 145 000,00 € |
| SOUS-TOTAL 4 | 5 175,00 € | 3 960,00 € |
| TOTAL GENERAL | 370 728,15 € | 278 160,00 € |

Monsieur OCHIER Jean-Christophe et Madame BESANCON Colette faisant partis du bureau d'associations charmontaises concernées par l'attribution des subventions visées ci-dessus, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget primitif 2022 aux articles 657362 pour 145 000,00 € et 6574 pour 159 160,00 €.

Vote : **20 Pour**
 4 Contre

Madame BESANCON et Monsieur OCHIER revienne en salle du conseil municipal.

XI. Approbation de la programmation 2022 du Contrat de Ville Unique

Madame DZIERZYNSKI Aurélie :

Chaque année, le conseil municipal doit approuver le programme d'actions mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville. Le contrat de ville 2015-2020, prorogé jusqu'en 2022, s'appuie sur le projet de territoire porté par l'intercommunalité et tient compte des enjeux nationaux identifiés par l'Etat et déclinés localement.

La programmation 2022 s'inscrit dans ce cadre, sur la mise en œuvre du contrat de projet social porté par les Francas du Doubs et sur les associations dynamiques de la commune.

La crise sanitaire a impacté durement les habitants des quartiers politiques de la ville. Les associations ont su se mobiliser, inventer de nouveaux modes de relations et adapter leur fonctionnement afin de préserver les fragiles liens sociaux existants. Les actions programmées en 2022 sont d'une part des reconductions d'actions qui fondent le socle de notre politique socio-éducative et d'autre part prennent en compte la situation particulière engendrée par cette crise

en s'appuyant sur les expérimentations menées l'année passée.

Les actions proposées sont les suivantes :

VILLE DE GRAND-CHARMONT

- **PROJET JEUNES / SECURISATION DU SOLIDAIRE**

Objectifs :

Construire une approche pluridisciplinaire et globale de l'adolescence et des jeunes adultes de Grand-Charmont :

- Prise en considération des besoins des adolescents et des jeunes adultes ;
- Coordonner l'action des acteurs de terrains (Centre social des Francas, CCAS - PRE, ADDSEA, bailleurs sociaux...) des familles et de l'éducation nationale ;
- Développer une culture commune au sein des acteurs issus de champs de compétences différents (éducation populaire, prévention spécialisée, médiation sociale, animations sportives...) : développement et animation de partenariat / circulation de l'information / partage d'expérience / complémentarité ;
- Lutter contre la primo délinquance et/ou la délinquance ;
- Adapter l'offre à destination du public : conditions d'accueil adaptées (lieux/horaires) pour renforcer la présence de référents sur le territoire / développer des projets avec et pour les jeunes dans le champ de l'insertion socio-professionnelle, de la culture, du sport et des loisirs.

Sécurisation de l'espace du solidaire :

Ce lieu d'animation de la vie sociale situé au cœur du quartier est un outil indispensable pour favoriser le vivre ensemble dans le QPV des Fougères. Les jeunes adultes en manque de considération et d'offre adaptée à leurs besoins se sont approprié les lieux de manière illégale. Pour lutter contre le froid et la nuit, ils ont vandalisé l'accès pour trouver un refuge.

Les conditions de sécurité ne sont plus assurées pour accueillir du public. La collectivité a été contrainte de bloquer l'accès au site. Les jeunes adultes ont renforcé leurs compétences en matière d'intrusion. Ils se sont outillés pour forcer l'accès malgré des rideaux de fer, l'emmurage de certaines issues et le vissage des dernières portes accessibles. L'absence d'activité dans les locaux motive les jeunes adultes à s'approprier l'espace et à vandaliser le mobilier en place. L'enjeu de sécuriser et de réhabiliter cet espace est d'envoyer un message fort à la population :

- Impliquer les jeunes, les habitants et les acteurs locaux dans l'animation du site ;
- Equiper l'espace de système de surveillance renforcé pour diminuer les actes de vandalisme (vidéo surveillance, alarme, gardiennage...).

La ville de Grand-Charmont renforce son action en direction de la jeunesse. A ce jour, 4 acteurs principaux agissent sur cette thématique :

- Le centre social des Francas : CLAS ados / animation socioculturelle. L'association se retrouve en difficulté après la démission du responsable du secteur jeunes 3 mois après sa prise de poste. Il est usé par les problématiques spécifiques de la jeunesse et par le sentiment d'isolement dans l'action au quotidien ;
- Les médiateurs sociaux / adultes -relais de profession sports et loisirs 25 : Ils assurent des missions de tranquillité publique et de médiation dans les transports en commun et aux abords des collèges. Ils sont au contact des jeunes dans le cadre de rondes dans le quartier. Ils ont un rôle de relais sur les informations (emploi, santé, prévention des incivilités...). Pour autant, leur impact reste limité du fait qu'ils ne portent pas de projets avec et pour les jeunes ;
- Les éducateurs de prévention spécialisée (ADDSEA). Ils s'appuient sur le principe de repérage puis de libre adhésion des jeunes pour les impliquer dans des projets collectifs (chantiers jeunes). Il manque une interface collective et une présence sur le terrain ;
- La coordinatrice et le référent PRE du CCAS interviennent sur des actions et du suivi individualisé pour lutter contre le décrochage scolaire.

Il manque une vision globale et partagée de l'action en direction des adolescents et des jeunes adultes. La construction d'un projet commun, co-porté et où les acteurs sont co-responsables et complémentaires, nécessite une coordination. D'autant plus que les professionnels ont des cultures métiers différentes. Un travail d'interconnaissance, de remise à niveau du vocabulaire professionnel est nécessaire.

La centralisation de l'information puis le partage nécessitent une structuration sur l'année pour accompagner les acteurs de terrain. De plus, il s'agit de construire un bassin d'innovation sur le territoire pour prendre en considération les besoins spécifiques de chacun.

Dans le projet adolescents et jeunes adultes, l'implication des familles est primordiale. Le développement d'une intelligence collective doit impérativement mobiliser les parents dans la communauté éducative. La lutte contre les problématiques d'insécurité et d'incivilité chez les mineurs passe par une prise de conscience de la part des familles. La création d'une cellule de veille avec l'ensemble de la communauté éducative doit permettre de trouver des solutions collectives aux problématiques du territoire. Le discours des professionnels doit être complémentaire à celui de la famille. L'adolescence et l'adulthood sont des périodes d'opposition et de prise de risques. La présence d'adultes sur le territoire avec des voix concordantes seront des atouts pour transformer les pratiques des publics déviants.

Enfin, pour assurer la présence d'adultes référents compétents, il est nécessaire d'accompagner financièrement les structures pour leur donner les moyens d'avoir du personnel qualifié sur des horaires adaptés aux temps de présence des publics cibles. Le départ de l'animateur référent

ados des Francas montre la difficulté du poste et l'investissement que cela suscite sur le long terme.

En parlant de moyens, l'espace du solidaire est un lieu de rassemblement de la population du QPV des Fougères à Grand-Charmont. Des actions de démocratie participative avec les habitants et les familles sont régulièrement mises en place. Le tissu associatif s'appuie sur ce lieu partagé pour animer la vie sociale du territoire. Un groupe de jeunes adultes a pris possession du solidaire. Dans un premier temps pour se retrouver et échanger pendant la période hivernale (la nuit et la température tombent vite). L'intrusion a engendré des dégradations et une mise en danger des occupants. Les services techniques interviennent régulièrement pour réhabiliter les lieux. La ville injecte régulièrement de l'argent. Dernièrement, les élus ont décidé de fermer l'accès au public suite à des dégradations qui se sont renforcées.

Pour rouvrir, un travail de sécurisation est nécessaire afin d'identifier les responsables et de relayer l'information auprès des services compétents. La sécurisation du lieu vise à envoyer un message fort à la population. L'appropriation du solidaire ne peut être tolérée par les habitants et le tissu associatif. Il renforce le sentiment d'impunité des jeunes adultes. Ces comportements inappropriés se répercutent chez les adolescents qui à terme reproduisent les actes.

Outre la sécurisation technique du site (vidéo protection, gardiennage, plot anti-intrusion...), l'enjeu est de construire avec les habitants, les familles, les jeunes et les adolescents une organisation qui permet l'utilisation raisonnée du lieu adapté aux besoins de chacun.

A partir d'une démarche participative et inclusive, les acteurs du tissu associatif impliqueront les usagers dans une projection et une programmation adaptées du lieu pour une appropriation de tous dans une logique de co-responsabilité.

L'objet de l'espace du solidaire doit être l'élément central qui relie l'ensemble des acteurs du projet adolescents et jeunes adultes. L'élaboration de l'utilisation de ce lieu partagé par tous va permettre de renforcer les partenariats, de monter la complémentarité des acteurs dans une logique d'intérêt général.

Dans le concret, un comité de pilotage avec des référents de chaque acteur local, des familles, des adolescents et des jeunes, se réunira autant de fois que nécessaire pour construire les contours du projet. Dans un second temps, les groupes de travail thématique travailleront sur les besoins spécifiques (des familles, des adolescents, des habitants, des jeunes adultes...). Un travail de mise en commun permettra d'identifier les points de convergence et de divergence. Des négociations seront entreprises en collectif pour trouver des terrains d'entente.

L'enjeu majeur de cette action est de construire une prise en compte globale et partagée des problématiques des adolescents et des jeunes adultes de Grand-Charmont pour lutter contre l'augmentation des situations de primo-délinquance, de délinquance et d'insécurité.

• CENTRE SOCIAL LES FRANCAS

1. L'ESPACE JEUNE

Objectifs :

- Faire participer les adolescents à la vie de l'espace en apportant cohérence et cohésion dans la programmation ;
- Accueillir collégiens et lycéens du quartier, redonnant confiance, envie, curiosité par une approche envers les parents, une participation active des jeunes ;
- Insister sur la responsabilité des parents sur des temps communs jeunes/parents/partenaires, accompagner à la construction de projets, en reprenant les codes de la vie ;
- Accompagner les 18/25 ans dans le quotidien selon les possibilités.

Chaque soir et mercredi, proposer un accueil devoirs/loisirs en permettant un accompagnement dans la réussite scolaire et l'estime de soi. Participer à la vie de la cité en agissant lors des différentes animations proposées par le centre social comme la journée de la femme, les journées de lutte contre le harcèlement ou la discrimination, la fête de la Laïcité.

Toutes les périodes de vacances sont prétextes à sortir du quartier et rencontrer d'autres publics. Les activités sportives sont rassembleuses, la construction de projets pour des séjours de plein air et pleine nature permet de travailler la méthode.

La démarche que nous souhaitons est bien de choisir et participer à des actions et surtout ne pas entrer dans de la consommation simple et facile. Le projet est à construire avec nos publics, filles et garçons, ceux-ci doivent être dans la proposition d'actions partagées. La valorisation des projets de jeunes est essentielle pour partager et donner envie mais aussi comme récompense à leurs investissements. La place des parents est essentielle dans notre travail sans eux la réussite éducative n'a pas le même poids.

Toutes les actions se construisent avec des acteurs qui deviennent partenaires à l'accompagnement de ces jeunes : la collectivité, la mission locale, le collège, les lycées, les médiateurs des bailleurs sociaux, la Ferme du Fort Lachaux, Art'air.

Les 18/25 ans sont aussi accueillis en soirée. Ce public demande de l'accompagnement spécifique pour des démarches administratives vers l'emploi ou la formation, la recherche de financements pour des projets de loisirs. Adultes, nous les emmenons vers la création d'association au service des besoins de la population: comment aider et participer au bien commun tout en cumulant des points pour des projets de jeunes adultes ?

2. ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, UN RESEAU HUMAIN

Objectifs :

Ensemble, on va plus loin, quels que soient nos goûts ou les causes que l'on défend, nous croyons que les partager ensemble est essentiel. Chaque jour, s'offrent à nous des opportunités par les habitants adultes, jeunes ou enfants. Alors nous souhaitons nous donner pour mission d'accompagner les envies à développer des activités, des projets qui rassemblent les gens.

On a tous un petit réseau de musiciens, de talents, d'artistes plasticiens, poètes ou écrivains, des gens qui veulent partager leurs expressions.

L'année 2021 a été dynamique malgré le contexte Covid. Les gens ont besoin de se retrouver, sortir de leur isolement, de leur condition de vie compliquée. Que ce soit le Magasin sans argent, l'Atelier vélo, les petites pauses au Solidaire, maintenant l'Atelier Tricot, il y a toujours par la compétence révélée l'envie de se retrouver pour trouver une oreille bienveillante, pour lâcher prise ou pour passer un bon moment. Ces lieux sont des lieux de vie qui offrent dans l'organisation d'une semaine une possibilité assez large de sortir de chez soi et de participer à la vie du quartier. Maintenant il nous faut maintenir l'existant et continuer à semer les graines du vivre ensemble.

Tous les espaces décrits ci-dessus sont des endroits qui donnent à voir, à entendre, à partager et à construire. Notre objectif premier est de rassembler, de valoriser des talents, pour susciter des envies et changer le regard des habitants. L'exemple par la réussite et non par le fait divers...

Dans un second temps nous voulons permettre aux personnes de retrouver une dignité, un sens à leur existence en leur faisant prendre conscience des compétences acquises, des expériences capitalisées tout au long de leur aventure « Bénévole » grâce à des intervenants extérieurs issus du champ de l'insertion par l'activité économique, d'une psychologue clinicienne spécialisée dans la pratique professionnelle par exemple. Par ailleurs l'équipe du Centre Social souhaite se former pour accueillir cette catégorie de bénévoles, éloignés de l'emploi, éloignés de la vie, fragilisés par l'isolement et le manque de confiance en soi. Le bénévolat pour se prouver que l'on est capable !

3. LA VIE DANS LA CITE OU AGIR AVEC LA POPULATION

Objectifs :

- Promouvoir la mixité et mieux vivre ensemble ;
- Favoriser les échanges, les rencontres ;
- Etre levier d'initiatives ;
- Créer des évènements et répondre aux besoins formulés par les habitants (toutes générations confondues) selon les différentes formes participatives que le centre social met en place tout au long de l'année : Conseil d'usagers.

Participer c'est vivre, sortir de son isolement, de sa culture (et s'en construire une commune), du quotidien, parfois de sa zone de confort et c'est bien-sûr aussi s'entraider. En participant, on communique, on partage, on s'exprime, on confronte son avis, bref on apprend. Tout le monde en sort gagnant, les autres à qui l'on apporte et à nous-même en apprenant des autres.

Donner le pouvoir d'agir aux habitants. Faciliter les actions de mise en vie sur la commune en proposant un calendrier d'actions qui s'appuie sur les expériences de 2019 à 2021 et qui émanent des instances participatives du Centre Social (Conseil d'Enfants, de Parents et d'Usagers).

Faire du développement durable un axe essentiel de changement de comportement face à nos pratiques usuelles: des jardins et composts partagés , un carnaval éco-citoyen (les déguisements et l'orchestre fait de récupération), la fête de l'enfant par des initiatives de parents du quartier avec les acteurs éducatifs, participer à la journée contre les discriminations, agir pour celle contre le harcèlement, rendre publique la fête de la république, rassembler les acteurs pour une fête de la Laïcité commune, rendre les habitants acteurs en révélant leur talents.

Le magasin solidaire et l'Atelier vélo, les p'tites Pauses sont installés et permettent les solidarités de voisinage, c'est donner une seconde vie aux objets et à des bénévoles qui retrouvent du sens à leur vie et vont permettre la mise en place d'actions ciblées: bourses aux jouets, aux vélos, ouvertures nocturnes, école de vélo.

4. PARENTS ADOS, MEME COMBAT ?

Objectifs :

- Proposer par des conférences, des ateliers de discussion animés par des compétences, la rencontre avec des partenaires acteurs sociaux de l'adolescence, avec et pour les parents ;
- Permettre des temps de café des parents pour échanger et se construire parent dans un cadre éducatif bordé par les valeurs familiales ;
- Suivre les familles trop en difficulté avec un accompagnement vers, par exemple, la Maison de l'Adolescence et ses services...le travail de fond doit avoir un impact le plus important possible, le partenariat se construit avec les protagonistes.

Lors des derniers cafés des parents, la place de l'ado dans la famille reste l'élément le plus problématique pour les parents et plus particulièrement les mamans. Nous sommes sollicités par celles-ci pour les aider, les accompagner à mieux gérer les comportements déviant de leur progéniture. Notre démarche reste dans la prise en main par les adultes de leur rôle d'éducateur premier. Chaque famille a sa particularité et doit la garder. Par contre l'adolescence se vit pour tous à des degrés plus ou moins importants. La compréhension des différents stades de la vie d'un ado, ses modes d'action, la bande de copains, la construction de son identité en s'éloignant du repère parental reste à construire avec les parents : un ados reste un ados. Ponctuer l'année 2022 de temps de rencontres, de discussions avec les parents animés par des compétences reconnues comme des psychologues, psychiatres, sociologues, chercheurs pour permettre aux parents de comprendre ce que l'adolescence a de compliqué pour les jeunes : "c'est le climat familial qui pèse le plus sur l'état des jeunes" (MC chercheuse à l'Iserm). Ceux qui vont bien ont le plus souvent bénéficié d'un style éducatif clair et stable. "Fragiles comme des homards qui muent" selon Françoise Dolto, les jeunes ont la chair à vif et sont en quête d'une nouvelle identité. "De fait, les parents sont sensibles à deux problèmes majeurs avec leurs ados: l'incompréhension mutuelle et l'égoïsme des jeunes, un besoin de s'autonomiser!

5. PRENDRE SOIN DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Objectifs :

Comment prendre soin de tous, de son devenir par la responsabilisation de chacun? Voici un nouvel engagement des acteurs du centre social (bénévoles et salariés) à Grand-Charmont.

Poursuivre les actions de découverte, de sensibilisation, de construction de connaissances des habitants jeunes et âgés pour acquérir les bons gestes, les bonnes attitudes et se préserver l'un et l'autre des changements sociétales, climatiques et environnementaux. Tout un programme d'actions à construire et à faire vivre pour des impacts de changement voulus et volontaires.

Le projet nature « lieu innovant » élaboré par l'équipe du centre social et les habitants a permis dès les premiers temps de formation des animateurs, des bénévoles/habitants, la connaissance, l'observation, la protection des oiseaux, le tri des déchets et des valorisations, la connaissance de la biodiversité sur le secteur faune et flore, le jardinage, travail de la terre, plantation de légumes, d'arbres fruitiers, les fleurs... la mise en place de partenariats permettant l'appui de compétences supplémentaires.

L'impact sur nos publics avance lentement petit pas par petits pas, l'intérêt et la curiosité s'exercent ; découvrir ensemble, mesurer les dangers de nos actes sur nos espaces de vie et se rendre compte que l'on peut, à notre échelle, changer de comportements... la Nature en Fête, évènement du 3 octobre a permis une belle dynamique de tous ! La vie démocratique s'est installée au sein du centre social, les différents conseils et plus particulièrement les conseils d'enfants agissent dans cette direction. 2022 se verra afficher des temps de travail axés sur la préservation de la biodiversité et la valorisation de l'eau dans tous ses états. « Demain n'est pas foutu, si on le crée ensemble » construire du savoir collectif : renforcer des temps de formation

par le partage des compétences. L'eau, la biodiversité et le tri des déchets sont les trois axes choisis pour agir et interpeller les uns et les autres. La valorisation des actions menées sont partagées avec les partenaires de l'éducation nationale, les bailleurs, la commune, ...

6. SEJOUR OUTDOOR ADOS A MARNAY - ID JEUNES

Objectifs :

- Aller voir ailleurs et se créer des souvenirs ;
- Permettre à des collégiens de partir en vacances en août pour sortir du quartier, s'éloigner des mauvaises influences, pratiquer des activités de nature, se déconnecter des réseaux/écrans, agir en pleine conscience sur les droits et les devoirs du collectif ;
- Pratiquer des activités sportives inédites pour certains (canoë, vélo, escalade) ;
- Développer le goût de l'effort et le plaisir du jeu ;
- Favoriser la cohésion de groupe via des activités de collaboration qui développeront solidarité, l'échange et la satisfaction d'une réussite collective.

Des jeunes qui souhaitent partir en séjour et s'éloigner de leur lieu de vie, des parents fatigués de deux années de pandémie et de restriction, une ambiance délétère dans le quartier, voici quelques éléments motivant ce projet. La base de plein-air de Marnay se situe à la frontière des départements du Doubs et de la haute Saône. C'est un lieu de pleine nature, entouré de pâturages occupés par de belles montbéliardes. Un séjour itinérant sur 5 jours, installation à la base dans des tentes tipis sur pilotis, le premier jour, organisation et prise de repères pour le départ du lendemain. Le premier déplacement se réalise en canoë kayak sur plusieurs kilomètres, nuit sous la tente, il faut installer le camp et préparer de quoi se restaurer mais aussi participer aux tâches collectives. 3ème jour, tout se fait à vélo tout-chemin pour parcourir la nature et installer le bivouac pour une nouvelle nuit. Les ados participent à la vie collective, installent et désinstallent et agissent à toutes les tâches nécessaires au repas, nettoyage... La responsabilité et l'autonomie sont essentielles. Chacun se prend en charge et a une attitude d'aide avec ses pairs et les encadrants. Le jour suivant permet de rentrer à la base de plein air, le mode de mobilité reste à inventer... 5ème jour, la piscine est réservée pour une dépense physique et ludique bien méritée et attaquer le rangement de la base, des affaires personnelles. Retour au quartier avec plein de souvenirs partagés l'après-midi.

7. SORORITE FRATERNITE TOUS PAREILS

Objectifs :

Le centre social s'évertue à sensibiliser les publics jeunes et moins jeunes aux valeurs de la République, au vivre ensemble dans un cadre laïque respectueux des uns et des autres en donnant toute la place à une participation citoyenne démocratique. Chaque action menée, ces dernières années, fait changer les points de vue, donne du sens à tout ce que l'on entreprend, convainc des

récalcitrants car donner la possibilité d'échanger sur les sujets sociétaux permet de modifier ses convictions. Combattre le racisme, les discriminations, la haine, les dominations...

Des évènements et des dates, un nouveau calendrier d'actions qui donnent à voir, à comprendre et à agir pour un vivre ensemble plus respectueux : la journée pour la défense des droits des femmes, la journée internationale pour éliminer les discriminations, la fête de la République, la journée nationale de lutte contre le harcèlement, l'anniversaire de la convention des droits de l'enfant, la journée de la Laïcité.

8. ACCUEIL DE LOISIRS INCLUSIF

Objectifs :

- Ouvrir les portes aux enfants, parents à une nouvelle forme d'accueil par des personnes formées ;
- Mettre en place une formation des animateurs nécessaire pour déclencher la faisabilité du projet qui est d'accueillir ces enfants dans de bonnes conditions. L'intérêt d'un tel accueil donne aussi toute la dimension d'aide aux parents leur permettant de faire une pause, d'avoir un peu de répit ;
- Participer avec les autres aux activités de vacances à un coût raisonnable ;
- Donner toute la dimension d'accueillir un enfant différent dans un accueil collectif.

Les temps d'accueil sont divers et adaptables à la situation individuelle de l'enfant et de sa famille. Ils doivent participer à l'inclusion de la différence lors d'activités des accueils de loisirs tout au long de l'année en périscolaire ou lors des vacances. Ce peut être l'enfant en situation de handicap ou l'enfant faisant l'objet d'un PAI. La dimension d'accueil d'un enfant différent, dans un accueil collectif, fait partie de l'écriture du projet pédagogique de la structure. L'équipe pédagogique construit ses interventions d'animation en intégrant leur situation. La mise en réseau de différents partenaires, issus du médico-social, de l'éducation nationale et de l'éducation populaire peut permettre la participation des parents. Un accompagnement du parent épuisé ou en difficulté d'assumer les charges émotionnelles ou quotidiennes de gestion du handicap est proposé différemment des institutions spécialisées. Les parents : Il s'agit de rassurer les parents par un accueil et un temps de rencontre nécessitant du temps. L'inscription demande des échanges détaillés permettant de mesurer toutes les informations nécessaires à l'accueil. La protection de l'enfant dans sa vie au sein de la structure mais aussi la protection pour l'encadrant en le mettant au fait de sa responsabilité. L'animateur en charge de l'enfant est présent aux entretiens et à sa part de demande d'information. L'accueil de l'enfant : au préalable, les animateurs connaissent les enfants et leurs pathologies. La mise en relation de l'animateur, référent de l'enfant, avec les différents protocoles d'intervention est obligatoire. L'enjeu de la maîtrise de tout fait la réussite de l'accueil de l'enfant et de la confiance du parent.

9. CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Finalité : « Viser à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social » (Charte Nationale de l'accompagnement à la scolarité)

Objectifs :

- Favoriser la maîtrise des techniques de l'information et de la communication pour faciliter l'accès au savoir et avoir un usage sûr et critique des techniques de l'information et du numérique ;
- Contribuer à élargir les centres d'intérêt des enfants et des familles par une ouverture sur les ressources sur le territoire ;
- Valoriser les compétences acquises en favorisant l'entraide et le tutorat ;
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

Les familles sont repérées en début d'année en partenariat avec les trois écoles élémentaires de la commune. Les situations les plus courantes sont : accès limité à des activités socioculturelles, disponibilité réduite des parents, maîtrise difficile de la langue française par les parents et conditions de logement inadaptées. L'attente principale des parents porte sur l'aide et la méthodologie des devoirs. Le dispositif est coordonné par le collectif familles du centre social pour faciliter les transversalités et concevoir l'accueil enfant-parent dans sa globalité.

Les séances d'aide aux devoirs sont organisées en 3 parties. Un 1er temps récréatif, un 2ème plus studieux et un 3ème pour réinvestir les apprentissages. Dans les espaces, les élèves sont répartis en îlot pour favoriser l'entraide et le tutorat et ainsi valoriser les compétences acquises par chacun. Des sorties et visites éducatives sont proposées. Les parents seront invités à participer aux séances (transmission de la méthodologie) et aux cafés des parents organisés par les acteurs éducatifs du territoire. Un projet commun aux quatre espaces est proposé : "L'expression pour réinvestir les apprentissages et mobiliser la langue française". Les enfants découvrent et pratiquent la philosophie pour apprendre à se forger un avis. En l'organisant, en le partageant et le confrontant à celui des autres. Les enfants réalisent aussi des articles publiés dans le journal participatif et numérique du Centre Social. Des compétences extérieures sont sollicitées (CRAC 19 par exemple), notamment pour le CLAS du mercredi, commun aux trois écoles (qui a pour objectifs de faciliter l'inscription des enfants aux accueils de loisirs et d'apporter un bagage culturel grâce à des activités de découverte de l'art, de science, de nature et d'informatique). Des points de situation trimestriels avec les enseignants permettent de mesurer les changements et les besoins des familles. Nous accompagnons à la prise en main de l'ENT et prêtons des ordinateurs. Accueil adapté aux enfants du PRE.

10. ART'AIR OU COMMENT RENDRE L'ART ACCESSIBLE AUX PERSONNES LES PLUS ELOIGNEES, AU PUBLIC JEUNE ET AUX HABITANTS DES QUARTIERS DE L'AGGLOMERATION DE PMA.

Objectifs :

- Révéler des talents ou permettre l'accès à de nouvelles compétences ;
- Sortir de l'entre soi ;
- Construire du savoir collectif en utilisant l'expression critique ;
- Agir pour le bien commun ;
- Appréhender la cohésion sociale et le développement de la personne par des actions culturelles ;
- Repenser les rapports entre les habitants, les artistes et les acteurs publics ou privés en faisant appel à la participation citoyenne ;
- Sortir de l'élitisme culturel par la création artistique populaire ;
- Former des acteurs de terrain aux arts.

La prise en charge des individus composant la population de chaque quartier nécessite un outillage adapté et des connaissances techniques simples permettant d'offrir un champ des possibles vers l'art. Tout en travaillant l'art et les techniques, les interventions s'appuient sur les valeurs de la république pour mettre en avant le faire-ensemble, en partageant les mêmes passions, par l'écoute de l'autre, l'empathie, l'identification d'intérêts communs. Dans la logique proposée, les interventions d'Art' Air animent des ateliers d'art visuels et vivants avec les habitants sur projet et des formations des acteurs de terrain des quartiers.

L'enjeu est d'utiliser l'art visuel, plastique ou vivant comme moyen de mise en confiance des publics et affronter les problématiques de chacun par un mode de communication bienveillante: cela implique la notion de partage des savoirs, des savoir-faire, et savoirs faire-faire. Différentes démarches et approches des arts sont proposées en 2022, dès le dernier trimestre 2021, par la construction de projets répondant aux besoins et caractéristiques du terrain mais aussi la construction d'un "objet" commun QPV. La réalisation d'expositions d'œuvres facilitera la rencontre des publics, exercera le sens critique et valorisera les talents découverts. "Pour agir ici, il faut aller voir ailleurs" : la qualité de curiosité doit être travaillée pour permettre de s'ouvrir plus largement et sortir des quartiers.

FERME D'ANIMATION JEAN ROSS - FORT LACHAUX

- **LE GRAND VOYAGE DE L'ŒUF A LA POULE**

Objectifs :

- Faire découvrir une exposition vivante « de l'œuf à la poule » à l'ensemble du public QPV de PMA ;

- Permettre aux publics (enfants et parents) de découvrir les animaux de la ferme, cycle de vie, processus naturel ;
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux et au respect des animaux ;
- Faire prendre conscience des origines de notre alimentation et sensibiliser au bien manger ;
- Faire découvrir la ferme et ses activités en tant que lieu accessible à tous.

Une exposition vivante dans chaque quartier prioritaire de la ville, propose une découverte sur la thématique « de l'œuf à la poule ».

Deux approches sont conjuguées sur ce projet avec trois axes dominants : Connaissance de l'animal (couveuse, naissance des poussins, diversités des races de poules, croissance, cycle de vie, nourrissage, mise en place d'un poulailler, entretien des cages...) ; développement durable et gestion des déchets (organisation du tri sélectif, utilisation des point R, utilisation d'un composteur de déchets bio, demande d'intervenant PMA sur le tri) ; santé : une alimentation saine en apprenant à mieux consommer pour avoir une meilleure santé (travailler sur des recettes autour de l'œuf et la poule).

Action intercommunale avec une exposition vivante itinérante d'une durée d'une semaine avec 2 temps forts en présence d'animaux de la ferme : les mercredis pour l'accueil des enfants / en soirée ou en weekend en présence des familles.

L'étude à l'école maternelle La Fontaine dans le QPV des Champvallons à Bethoncourt sur 16 semaines avec la mise en place d'une couveuse, suivi de la naissance des poussins jusqu'à la poule. Le projet sera présenté aux parents lors de la fête de la ferme le 26 juin 2022. D'autre part lors de la fête de quartier, de la fête des associations de la commune de Grand-Charmont et en juin lors de la fête de l'école maternelle La Fontaine de Bethoncourt.

FRAT'AIRE :

- *INCLUSION SOCIALE :*

Objectifs :

- Faciliter l'intégration, pour réduire l'exclusion et la marginalisation des personnes isolées et/ou en difficulté sociale ;
- Permettre de développer " le vivre ensemble interculturel et intergénérationnels pour tous" ;
- Favoriser la citoyenneté active par le développement d'actions inter-quartiers ;
- Redonner confiance et informer les personnes qui ont été isolées par la pandémie de la covid 19.

Les activités proposées à la Frat'aire permettent de faire vivre les objectifs déterminés dans le projet global d'inclusion sociale et citoyenne de l'association, par le biais des ateliers, des rencontres de l'association ouvertes à tous publics, afin de favoriser l'intégration, le partage dans une mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle :

- Ateliers réguliers d'arts plastiques, de loisirs créatifs, de jardin, de cuisine.... ;
- Groupe partage de savoir, rendez-vous écrivain public, cours de français, accompagnement numérique, activité bien-être et détente, écocitoyenneté ;
- Repas solidarité et culture: repas partagés, proposés et préparés avec les participants, ouverts à tous sans tarif imposé, pour ne pas exclure les plus démunis. Repas qui ont lieu 2 vendredis midis par mois sur place ou à emporter, selon les consignes sanitaires liées à la pandémie ;
- Sorties et séjours: l'association organise et participe à des sorties et séjours avec des clubs de randonnées et d'autres associations, permettant la rencontre avec d'autres, l'échange et la connaissance du territoire géographique culturel et historique local et national ;
- Temps de débats autour d'un café, pour aborder ensemble des sujets d'actualité et de société, afin de développer le sens critique, de croiser les informations et de pouvoir se forger une opinion en toute conscience et dans le respect des convictions, des croyances de chacun et des valeurs de la république ;
- Rencontres collectives pour organiser ensemble les projets, les actions, les manifestations partenariales et les bilans des activités de l'association.
- Animations multi-partenariales sur le quartier, dans la ville et sur le Pays de Montbéliard avec les centres sociaux.

RADIO AMITIE

- **PRODUCTION ET DIFFUSION RADIOPHONIQUE**

Objectifs :

- Développer des actions concrètes qui favorisent le vivre ensemble entre les quartiers et la commune et à l'échelle de l'agglomération ;
- Favoriser l'expression et améliorer l'échange entre les générations. Sensibiliser le public aux sujets sociétaux (solidarité, citoyenneté, environnement, éducation, discrimination et liberté d'expression,...) ;
- Donner la possibilité aux auditeurs d'être acteurs et participer au développement de cet outil d'information.

L'action vise à favoriser l'expression et à développer l'esprit critique du public jeune en partenariat avec les écoles et les structures socio-culturelles, les collectivités territoriales, et en priorité le public des Quartiers de Politique de la Ville.

Le projet vise à leur permettre de se familiariser aux techniques d'enregistrement permettant d'une part d'améliorer la « manière » d'aborder l'expression orale et écrite et de développer

l'esprit critique. Des ateliers seront proposés pendant les vacances scolaires et hors vacances aux enfants et jeunes des quartiers politiques de la ville à l'échelle de Pays de Montbéliard Agglomération. Cette démarche permet aussi d'informer et de former les auditeurs à la responsabilité citoyenne en traitant des sujets de la vie de tous les jours liés à l'actualité locale, des actions des associations, des initiatives des structures socio-culturelles et artistiques, ainsi que les collectivités locales. Ses actions permettent de tisser le lien social et d'améliorer le dialogue entre les peuples et les cultures. Notre but est de proposer un espace d'expression et de parole pour les artistes, les associations de notre territoire et pour ceux qui n'ont pas la parole. Ainsi combattre toutes les formes de discrimination.

Les ateliers radios itinérantes permanent de donner la parole au public QPV à l'échelle de PMA en partenariat avec l'association « Le bus d'Hélène », les structures et les collectivités.

LE BUS D'HELENE

- **ANIMATIONS URBAINES DE PROXIMITE "BLOC PARTY"**

Objectifs :

- Adapter l'offre de loisirs, de culture et de sport à destination des jeunes des QPV ;
- Animer les espaces publics des quartiers populaires à l'échelle de l'agglomération ;
- Favoriser la présence humaine en pied d'immeubles et dans les espaces communs ;
- Faire rencontrer les habitants de tout âge autour des actions culturelles et artistiques ;
- Améliorer le vivre ensemble et créer du lien social.

L'association Bus d'Hélène (Via Terra Cultura) et l'association Art 2 Sens s'associent pour proposer aux habitants des quartiers populaires du pays de Montbéliard des activités ludiques, culturelles et artistiques. Le bus d'Hélène se transformera en plusieurs espaces d'expressions :

- Studio d'enregistrement, composition et enregistrement de voix ;
- Atelier radio, reportage, animation en direct, montage, réalisation ;
- Ateliers manuels, constructions ;
- Ateliers créatifs, maquillage et jeux ;
- Ateliers artistiques, Slam et écriture, théâtre d'impro.

Le bus se modulera aussi en multi-scènes "Bloc Party":

- Démonstration DJing ;
- Démonstration Danse HIP HOP ;
- Démonstration Graff ;
- Démonstration RAP ;

les 2 associations apporteront leurs savoir-faire, pour Art 2 Sens, les cultures urbaines sous forme de "Bloc Party" et pour le bus d'Hélène, le spectacle vivant, les activités ludiques et créatives ainsi que le bus.

L'association Art 2 Sens et le Bus d'Hélène inviteront les structures socioculturelles et les services des communes à participer à ces manifestations en tant que partenaires privilégiés et incontournables pour le bon déroulement de ces rendez-vous estivaux.

LUDO TAVERNE

- **CARNET DE VOYAGE D'AL KARAZAYAN**

Objectifs :

- Contribuer à l'animation de la vie sociale et culturelle des quartiers ;
- Favoriser et valoriser le Vivre Ensemble et la Citoyenneté ;
- Favoriser et valoriser la mixité culturelle et intergénérationnelle ;
- Contribuer au développement du partenariat ;
- Valoriser la démarche participative des habitants par le biais des partenaires locaux ;
- Favoriser le lien social entre les habitants, l'image et le rôle des femmes dans l'Histoire et les Cultures. A l'heure où l'égalité Homme - Femme, doit être défendue et discutée, notre projet se veut être un témoignage basé sur des faits historiques.

Al Karazayan, cousine du sultan de Bagdad Haroun al Rachid est envoyée comme ambassadrice à Aix la Chapelle pour rencontrer Charlemagne au cœur de son projet de Grand Empire d'Occident. Son rôle en tant qu'infirmière issue de la « Maison de la sagesse », lieu de formation de théologie, philosophie, médecine... sera d'apporter dans ses bagages sa connaissance des plantes et le savoir oriental, notamment en matière de médecine, afin que l'Empereur, fraîchement couronné, mène à bien une politique d'expansion de l'Empire dans tous les domaines. Il épouse le thème des contes et légendes entre Orient et Occident, s'appuyant sur l'époque carolingienne et les échanges entre Charlemagne et le sultan de Bagdad, Haroun Al Rachid, à la fin du 8ème et début du 9ème siècle. Ce thème n'est pas choisi par hasard. Il s'appuie sur le développement d'un projet de route culturelle européenne La Via Charlemagne, labellisée en 2018 par le Conseil de l'Europe, sur laquelle nous travaillons par ailleurs. Charlemagne a parfaitement compris qu'il devait mettre à profit le savoir et la connaissance des cultures extérieures pour mener à bien le grand projet de développement de son empire. Charlemagne étant considéré comme le premier père de l'Europe, le personnage d'Al Karazayan fait le pont entre deux cultures, entre savoir et transmission. La réalisation artistique du projet se déroule en plusieurs étapes : création texte, création musicale, répétitions en résidence, programmation et événements. La réalisation écrite est déjà terminée. La réalisation de la création musicale est en cours, réunissant 4 musiciens (batterie, guitare, contrebasse, oud). Nous envisageons la résidence et la programmation à partir du printemps 2022, en fonction des obligations sanitaires en vigueur.

Au Global, le programme CVU 2022 se décline en 16 fiches actions et représente un budget total de 603 583 €

| FINANCEURS SOLLICITES | MONTANTS SOLLICITES | POURCENTAGE |
|---|---------------------|-------------|
| GRAND- CHARMONT | 112 756 € | 18,68% |
| PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION | 102 223 € | 16,94% |
| ETAT - ANCT | 60 887 € | 10,09% |
| REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE | 24 200 € | 4,01% |
| DEPARTEMENT DU DOUBS | 10 000€ | 1,66% |
| CAF DU DOUBS | 41 332 € | 6,85% |
| PARTICIPATION DES USAGERS ET AUTRES FINANCEURS | 252 185 € | 41,78% |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la programmation 2022 du Contrat de Ville unique.

Vote : 25 Pour
1 Abstention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15